

L'agonie des pôles culturels, dix-huit mois après les coupes budgétaires de la région Pays de la Loire

Pauline Demange-Dilasser

8–11 minutes



Manifestation contre les coupes budgétaires du conseil régional des Pays de la Loire, en novembre 2024. Photo : Thibault Dumas / Mediacités

« Comme c'était prévisible, le désastre tant annoncé n'a pas eu lieu, et c'est, évidemment, une excellente nouvelle ! » Le 19 juin dernier, la présidente (Horizons) du conseil régional des Pays de la Loire, Christelle Morançais, se félicitait sur le réseau social X que dans le secteur culturel ligérien « il n'y a eu « ni "cataclysme", ni "massacre", ni "plan social", rien de tout ce qu'on nous a promis ne s'est produit ».

Une [première étude d'impact](#) commandée par l'exécutif régional à son inspection générale était alors dévoilée. Elle se terminait avec les (prudentes) conclusions suivantes : « Sous réserve des évolutions sur le reste de l'année 2026, nous ne constatons pas le décrochage annoncé de l'intermittence en Pays de la Loire en 2025. » Il y a dix-huit mois, alors que le gouvernement appelait à une rigueur budgétaire des collectivités, la Région imprimait un tour de vis sans précédent en votant, sans concertation, 82 millions d'euros d'économies.

La commission culture, sports et associations de la vice-présidente [Isabelle Leroy \(UDI\)](#) se voyait amputée de son budget à hauteur de 66 %. « Quelle est la pérennité d'un système qui, pour exister, est à ce point dépendant de l'argent public ? », assumait alors Christelle Morançais, gagnant au passage une stature politique nationale, applaudie à droite, honnie à gauche.

[Pays de la Loire : les élus régionaux s'affrontent \(encore\) sur les coupes budgétaires](#)

De 24 à trois salariés

Réunis sur la terrasse ombragée de [Mixt \(ex-Grand T\)](#) à Nantes, à l'occasion de la clôture d'un accompagnement de projets de plusieurs mois, les pôles culturels régionaux font les comptes. Ces six associations créées il y a une quinzaine d'années sous l'impulsion du conseil régional structurent chacune une filière de la culture : arts visuels, spectacle vivant, musique, cinéma, patrimoine et livre. En 2024, elles comptaient vingt-quatre salariés. En ce mois de juillet 2026, ils ne sont plus que trois employés et une prestataire de service.

La Plateforme, qui fédère la filière cinéma et audiovisuel en

Pays de la Loire, pourtant priorité du deuxième mandat de Christelle Morançais, a annoncé quelques jours plus tôt le licenciement économique des deux salariés restants de son équipe. « Nous avons été privés en 2025 de la moitié du financement de 99 000 euros que nous recevions de la région [40 % du budget de 250 000 euros de *La Plateforme*, NDLR], puis de la totalité en 2026 », détaille Olivier Brumelot, vice-président de l'association et consultant en projets documentaires.

Sans salariés, impossible de maintenir l'offre de formation proposée notamment à ses 240 adhérents professionnels. Ils sont priés d'aller se perfectionner ailleurs, à Paris ou dans d'autres régions, plus en « Pays de la Loire, terre de cinéma », comme revendiqué par le conseil régional.



Le film « Les Caprices de l'enfant roi » en tournage en Sarthe à l'été 2025. Photo : Région des Pays de la Loire

Ces derniers mois, les pôles culturels survivent grâce au bénévolat. Mais l'investissement est colossal et les bénévoles sont épuisés. « Nous avons passé une année durant laquelle

nous avons réussi malgré tout à monter des projets et des accompagnements dont nous sommes fiers, mais nous n'avons plus aucune vision à long terme », déplore Maxime Gaudais, directeur du Pôle de coopération pour la filière musicale qui a perdu ses 141 000 euros de financement régional (37% de son budget).

« Tout le monde met un frein sur l'accompagnement individuel qui était notre force, renchérit Jean-Pierre Caillet, coordinateur général du Pôle arts visuels. Nous nous recentrons sur des rencontres ponctuelles, de la communication, de la mise à jour des ressources sur nos sites, mais tout cela demeure très fragile. »

Dans les équipes, la « brutalité » des coupes ne passe pas. « Ce n'est pas seulement une baisse, mais une baisse du jour au lendemain, sans consulter ni prévenir les principaux intéressés, développe Erika Hess, coprésidente du Pôle spectacle vivant. Cela ouvre une voie qui laisse penser qu'il est normal pour des élus de se déresponsabiliser dans des soutiens engagés pendant des années. » Ce 20 juillet, les six pôles ont annoncé s'unir en interpôle afin « de continuer à soutenir les professionnel·les [sic] » et « créer un dialogue constructif avec les instances publiques ».

Bataille de chiffres

Dès l'annonce des coupes budgétaires, ils avaient estimé, [en sondant](#) leurs adhérents, que 2 443 emplois culturels étaient menacés en Pays de la Loire, hors baisse des retombées économiques des événements (hôtellerie, restauration, etc.). Une nouvelle enquête de terrain doit être dévoilée à la rentrée. « Il faudra attendre 2026 pour pouvoir mesurer réellement les effets, tempère cependant Maxime Gaudais, du Pôle filière

musicale. Personne n'a de chiffres consolidés, pas même les organismes comme Audiens, pourtant opérateur de référence sur l'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel. »

De son côté, Christelle Morançais demeure droite dans ses bottes, sur X, en s'appuyant sur le rapport interne à l'hôtel de région. « Sur les 442 acteurs que nous soutenions, seuls 4 ont cessé leurs activités – sans qu'un lien évident ne puisse être établi avec nos choix budgétaires et ceux des autres collectivités –, ce qui est moins que le taux moyen de renouvellement (11 %) des structures culturelles observé d'une saison sur l'autre. 90 % des acteurs soutenus touchaient une aide inférieure à 15 % de leur budget. »

Maxime Gaudais objecte : « Un financier qui se désengage, même s'il représente moins de 15 % du budget de structure, cela peut avoir un impact sur d'autres financeurs et d'autres mécanismes de rémunération. Dans la musique, une baisse de subvention équivaut à une baisse de programmation, donc moins de billetterie, etc. C'est un effet en chaîne qui mérite une vision plus large que la seule pénalité de l'arrêt d'un financement, comme le fait la Région. »

La culture étant une compétence partagée, le conseil régional participe au financement de structures ou de projets culturels avec d'autres collectivités locales ou l'État. Le conseil départemental de Loire-Atlantique, à majorité de gauche rose-verte, a lui aussi réalisé d'[importantes coupes depuis 2025](#), mais à bas bruit. Encore plus discrètement, la DRAC des Pays de la Loire, le bras armé du ministère de la Culture en région, diminue ou arrête des subventions en série – la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont, eux, maintenu leurs financements.

« Jeu de dominos » ou « ligne claire et

responsable »

« C'est un jeu de dominos : lorsqu'un financeur se retire, les autres sont tentés de faire de même, avance Franck Nicolon, conseiller régional d'opposition écologiste. Avec l'arrêt de sa subvention régionale, La Plateforme a perdu, par ricochet, son financement du Centre national du cinéma et de l'image animée [CNC], qui ne finance que là où la Région est elle-même engagée. »

De l'autre côté du spectre politique, Alexandre Thébault, conseiller régional (Les Républicains) délégué à la culture et au patrimoine, a exposé à plusieurs reprises la nécessité d'« un recentrage sur les compétences obligatoires et régaliennes de la Région afin de compenser la baisse du budget de la Région ». « Baisser les dépenses de fonctionnement, soutenir un haut niveau d'investissement, et améliorer les capacités de désendettement. Une ligne claire et responsable », renchérit sur ses comptes sociaux Constance Nebbula, présidente (LR) du groupe majoritaire Aimer et agir pour les Pays de la Loire (42 élus 93).





Concert à Vallet lors de l'édition 2026 de Ma région virtuose, un des « totems » culturels régionaux. Photo : Région des Pays de la Loire

Demeure cependant une question. Comment peut se structurer et se développer la filière culturelle ligérienne sans pôles associatifs ? Dans d'autres régions, comme le Centre-Val de Loire, la Bretagne ou le Grand Est, ce sont des agences du conseil régional qui réalisent ce travail. Une internalisation qui n'est pas du tout à l'ordre du jour en Pays de la Loire. « Ces choix budgétaires sont issus d'une vision politique : ils permettent à des industries culturelles privées de se développer », juge Francis Boissard, président du Pôle patrimoine.

Interrogés, ni le conseil régional ni les élus de l'exécutif contactés par Mediavités n'ont réagi. Cependant, dans les discussions intervenues depuis dix-huit mois, l'élu Alexandre Thébault a affirmé que la collectivité « conservera une politique régionale et patrimoniale qui passera par l'itinérance et l'irrigation du territoire ». Notamment grâce aux « totems » culturels régionaux : [l'abbaye de Fontevraud](#) (plus de 5 millions d'euros de financement annuel) et le festival de musique classique Ma Région virtuose, dérivé [de la Folle journée](#).